



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Fax : 02.33.54.77.95

Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

ARRETE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

A2023-025

Le Maire de VICQ-SUR-MER

Vu la demande d'alignement en date du 18 juillet 2023 au droit des parcelles 211 ZB 12, Commune de VICQ SUR MER, Le Chemin Rural n°6 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la voirie routière,

Vu le procès-verbal, annexé au présent arrêté, concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques à caractère de voie, en date du 17 mai 2023 de la SCP SAVELLI, Géomètre-Expert à Barneville-Carteret ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'alignement du Chemin Rural n°6 au droit de la parcelle 211 ZB 12 appartenant à Monsieur Jean-Paul BERTOT est défini par le point 123 conformément au plan établi par le SCP SAVELLI Géomètre-expert Foncier à BARNEVILLE-CARTERET en date du 17 mai 2023.

Cet alignement correspond à la limite de propriété.

Article 2 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 : A défaut le propriétaire de la parcelle 211 ZB 12 doit se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, il sera poursuivi pour contravention de voirie.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- SCP SAVELLI – 2 rue de Becqueret BP 147 – 50270 BARNEVILLE-CARTERET.

Fait à VICQ-SUR-MER, le 21/07/2023

Le Maire
Richard LETERRIER

